

DEMANDES D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 17 mai 2017, à compter de 18 h 30,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe**

Dossier n^{os} : D08-01-17/B-00094 à D08-01-17/B-00096
Propriétaire(s) : Francesco Nicolo
Emplacement : 1397 (1399, 1401), rue Mory
Quartier : 10 - Gloucester-Southgate
Description officielle : lot 18, plan enr. 674
Zonage : R1WW[637]
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DES DEMANDES :

Le propriétaire souhaite lotir son bien-fonds en trois parcelles distinctes. Il est projeté de construire une nouvelle maison isolée de deux étages sur une parcelle. Les deux autres parcelles resteront vacantes pour aménagement futur.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, le propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue de cessions, d'une mainlevée partielle d'hypothèque/charge et d'une hypothèque/charge. La propriété est représentée par les parties 1 à 3 du plan 4R préliminaire qui accompagne les demandes. Les parcelles séparées sont décrites ci-après :

Demande	Façade	Profondeur	Superficie	Partie	Adresse municipale
B-00094	14,73 m	31,55 m	461 m ²	1	1397, rue Mory maison proposée
B-00095	14,73 m	31,56 m	461,1 m ²	2	1399, rue Mory parcelle vacante
B-00096	14,74 m	31,57 m	461,5 m ²	3	1401, rue Mory parcelle vacante

L'approbation des demandes aura comme effet de créer trois parcelles distinctes. Aucune des trois parcelles ne sera conforme aux exigences du Règlement de zonage. Par conséquent des demandes de dérogations mineures (D08-02-17/A-00094 à D08-02-17/A-00096) ont été présentées et seront étudiées en même temps que les présentes.